

CONSEIL MUNICIPAL

du 25 septembre 2026

COMPTE RENDU

Présents : Prisca Almanza, maire, Robin Pontasse, 1^{er} adjoint, Muriel Lang, 2^e adjointe, Emmanuel Lefèvre, 3^e adjoint, Richard Fornerone, Ginette Déffés, Loïc Tanques, Séverine Villa.

Absents excusés : Romuald Taquet et Chantal Texier

Romuald Taquet a donné procuration à Prisca Almanza.

Ordre du jour :

1° - Point sur la réservation de la salle des fêtes et l'attribution des clés

2° - Vote de l'impôt sur les logements vacants

3° - Commentaires sur les rappels de factures et impayés

4° - Vote du régime indemnitaire pour notre nouvelle secrétaire

5° - Commentaires sur l'attribution de promotion pour la secrétaire précédente.

6° - L'église

7° Intramuros

8° Travaux

1° - Point sur la réservation de la salle des fêtes et l'attribution des clés :

Un trousseau de clé restera toujours à la mairie en cas de nécessité impérieuse, un trousseau pourra être prêté avec ouverture de la cuisine pour les locations, les autres usagers ont un accès restrictif à la salle seulement.

3 barillets sécurisés ont été installés (impossibles à reproduire sans une carte codée détenue par Prisca Almanza).

La serrure de la cuisine a été réparée en interne.

Les associations utilisatrices ont signé une convention et ont une clé de la salle sans accès aux dépendances.

Le modèle de convention a circulé et est approuvé par le conseil.

Toutes les associations, y compris betplanaises s'acquitteront d'une participation aux frais de chauffage de 5 € / jour d'occupation pendant les mois d'hiver (du mois de novembre au mois d'avril).

Un titre de recette leur sera adressé en fin de mois.

2° - Vote de l'impôt sur les logements vacants :

Après débat, le taux de 12% est retenu soit quelques dixièmes de plus que les résidences secondaires.

La définition des logements vacants est précisée.

3°- Commentaires sur les rappels de factures et impayés :

De nombreuses factures et courriers de rappel parfois anciens ont été découverts. Il convient de les régler.

4°- Vote du régime indemnitaire pour notre nouvelle secrétaire.

Compte tenu de son grade et de ce dispositif appliqué dans les autres mairies où elle exerce, le conseil municipal de Betplan vote à l'unanimité la mise en application du régime indemnitaire pour notre secrétaire.

5°- Commentaires sur l'attribution de promotion pour la secrétaire précédente.

La secrétaire démissionnaire en avril 2026 a bénéficié d'un rappel pour avancement de grade pour lequel les justificatifs n'ont pas été trouvés. Un courrier recommandé lui a été adressé pour présentation de ces documents.

6°- L'église :

- Les cloches sont toujours en panne : Pour rappel, la société Laumaillé est intervenue en urgence pour rétablir la sonnerie du glas lors d'obsèques. Mais la réparation n'a pas permis d'assurer le service attendu, et depuis la sonnerie des angélus est interrompue.

La facture de 1500 € est en attente, il est demandé à la société de justifier son intervention
Deux autres professionnels sont sollicités pour faire des devis de réparation.

7° Intramuros : en cours de développement dans le village.

8° Travaux

- Anomalies : un câble de téléphone est tombé (France télécom). Il faut le signaler sur une plateforme internet qui s'est avérée inaccessible. Il faut renouveler la démarche et peut être voir si Gers Numérique peut nous aider à trouver un contact. Aucun usager n'est impacté.
- Notre maire a envoyé un courrier au SIVOM pour dénoncer la compétence Bâtiment, pas de réponse encore, ils ont 2 mois de délai. (Robin a-t-il été à la réunion ?)
- Le chauffage au logement communal bâtiment de la mairie : Les travaux de ramonage n'ont pas été effectués par le locataire, le conseil municipal avait décidé de proposer un équipement de radiateurs électriques qu'il faudrait installer rapidement (avant l'hiver). Le dispositif actuel ne doit pas être remis en service.
- Annexe à la salle des fêtes pour local des chasseurs : dossier à suivre.
- Cimetière : taille des haies : Loïc propose de caler un jour prochainement.
- Il y a eu l'intervention la société KD Concept (660€ pour 3 passages) pour un désherbage mécanique, une machine détruisant les racines des plantes indésirables, le résultat semble satisfaisant, il faudra être attentifs à la durabilité.

- La maison qui jouxte l'église a été expertisée le 10 septembre et déclarée dangereuse. Un arrêté de péril a été pris, les alentours ont été sécurisés par des barrières et rubalisees en attendant le retour des courriers aux propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Prisca Almanza

Maire

Robin Pontasse

Adjoint

Muriel Lang

2° adjointe

Emmanuel Lefèvre

3° adjoint

Richard Fornerone

Ginette Déffés

Loïc Tanques

Séverine Villa